

Affaire suivie par : Claire VERCKEN,
Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité

claire.vercken@seine-saint-denis.gouv.fr

Compte rendu de la réunion de l'instance de coordination territoriale de lutte contre les violences conjugales du 8 juin 2023

Présents : Madame Pantebre, préfète déléguée pour l'égalité des chances, Monsieur Eric Mathais, Procureur de la république, Madame Kieny, parquet de Bobigny, Mm Panici, substitut du procureur, Monsieur LAGOGUEY, Sous-préfet, Claire VERCKEN, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, Monsieur RAVENEAU, Mme Maureen AKOUN, cheffe du BPA, Madame Labée, Vice-présidente du Conseil départemental, Abigail VACHER, Observatoire des violences envers les femmes, Laurence Degenne-Shorten, DRIEETS, Directrice adjointe, Maud Guillet et Jean DHEROT, DRIHL UD93, Madame MECHEHAR, directrice de la PJJ, Madame Gaulard, Madame Belhadj, Madame Simon ARS 93, Mme Karine EDWIGE, responsable départementale du service social en faveur des élèves, M. Théo COPPEL, Mme Aminata MAIGA, CAF, Michel LAVAUD, Inspecteur Général DTSP 93, Laurence le Bidel, DTSP 93, Jean Luc HADJADJ, commissaire divisionnaire, chef du 1er district et de la CSP BOBIGNY Salomé LEGRAND, commissaire, adjointe de monsieur HADJADJ Salomé LEGRAND, commissaire, adjointe de monsieur HADJADJ, Nathalie GIRARDIN, commandant, coordinatrice du 1er district, Elodie BIGUERRIER Responsable RSE de la CPAM, Mme PONCET, directrice de l'Hôpital Avicenne, Madame LASNE, Directrice des UMJ, Maître Christine DUBOIS, Maison de l'avocat et du droit, Ghada HATEM-GANTZER Médecin-Chef de la Maison des Femmes, Gaëlle Differ et Khady Kante. MFPP, Madame Benhamou, Jean-Luc FONTENOY, Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis de l'Ordre des médecins, Fatima LE GRIGUER, USAP, Jérôme JANNIC, SOS Victimes, Maxence Delaporte, Interlogement 93, Madame Loboutin, La Sauvegarde 93, Madame Morali, Centre du psychotrauma de l'institut de victimologie, Céline FOULC, Directrice du CIDFF 93, Brigitte Broux, Directrice SOS Femmes en Seine-Saint-Denis.

1. L'état des lieux des violences conjugales

- Evolution de la délinquance et politique de service : inspecteur général Michel Lavaud

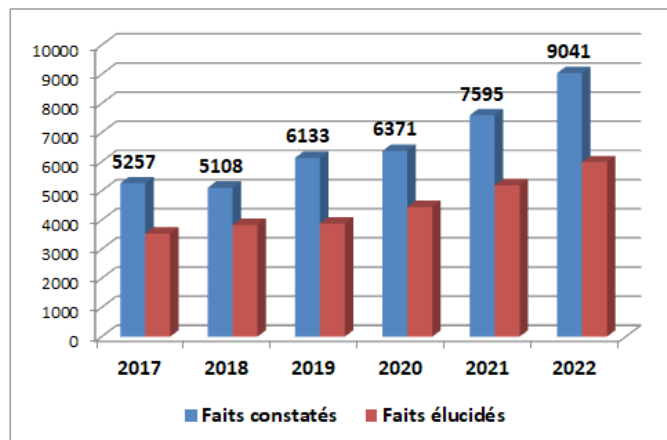
Les Violences conjugales ont augmenté sur l'année 2022 :

EVOLUTION DES VIOLENCES CONJUGALES

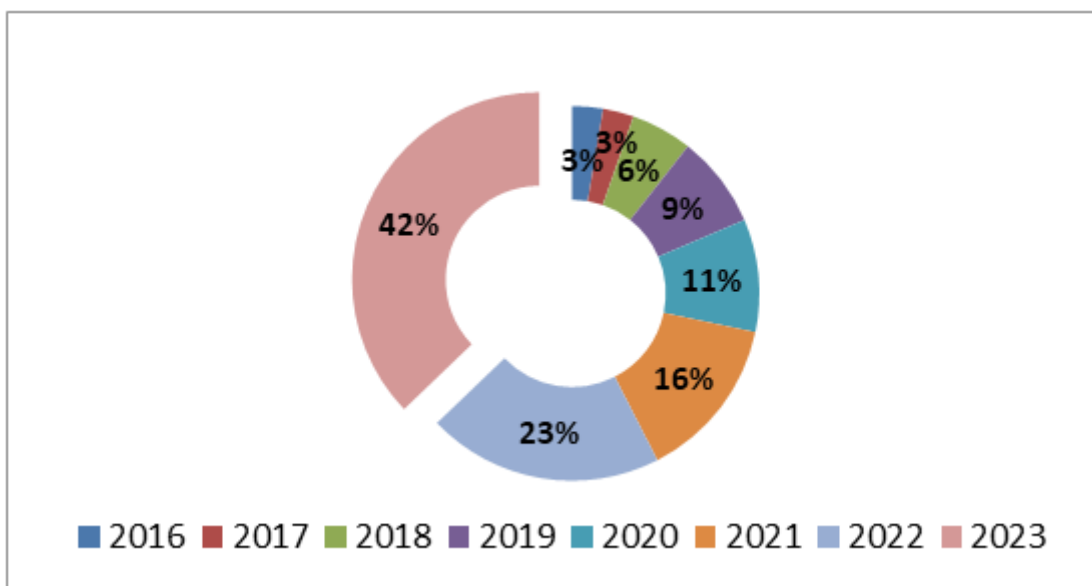
	2017	2022	2022/2017
Faits constatés	5257	9041	+72%
Faits élucidés	3531	5982	+69%
Mis en cause	2908	4687	+61%
Garde à vue	1668	3270	+96%

2017 à 2022 : + 72% de faits constatés

2017 à 2022 : + 69% de faits élucidés



Les procédures en cours de traitement par les services de la DTSP93



87 % Des dossiers enregistrés par les services de la DTSP depuis 2016 ont été traités et transmis au Tribunal Judiciaire

La police est très engagée dans la lutte contre les violences conjugales ; 200 fonctionnaires ont suivi une formation. Les prises de plaintes hors les murs sont déployées dans 4 hôpitaux **avec aujourd'hui la signature d'un 4^e lieu**. Des policiers sont spécialement formés à ces prises de plainte.

300 prises de plaintes depuis 3 ans dans les 3 permanences décentralisées
80% des rdv sont honorés.

Concernant les ISC, 24 postes sont ouverts qui facilitent le lien avec les victimes, les associations et les services des villes. 4 villes devraient recruter une ISC : le Blanc mesnil, Aulnay sous-bois, Drancy, saint Ouen. 3384 victimes prises en compte par les psychologues en commissariat depuis 2019, 16134 entretiens menés par les intervenants sociaux en commissariat depuis 2019.

Les prises de plaintes décentralisées

Afin de faciliter la prise de plainte des victimes et de leur éviter un déplacement, des dispositifs de dépôt de plainte pour les femmes victimes de violences sont déployés dans les hôpitaux de la Seine-Saint-Denis depuis novembre 2019 :

- A la maison des femmes de l'hôpital Delafontaine ;
- A l'unité de prise en charge du psycho-traumatisme de l'hôpital Robert Ballanger ;
- A l'hôpital André Grégoire de Montreuil.

300 plaintes ont été prises depuis 3 ans; 80% des rdv ont été honorés. 100% des plaignantes disent qu'elles n'auraient pas déposé plainte s'il n'y avait pas eu ces permanences.

- **Signature de la convention prise de plainte à l'hôpital Jean Verdier.**

Pour améliorer leur parcours et leur prise en charge, une permanence d'accueil des femmes victimes de violences conjugales, intrafamiliales ou sexuelles est désormais ouverte à l'hôpital Jean-Verdier tous les jeudis, de 9H à 17H, à proximité de l'unité médico-judiciaire (UMJ). Cette permanence vient compléter l'action de l'UMJ de l'hôpital Jean-Verdier AP-HP qui accueille les victimes de

violences conjugales ou sexuelles 24H/24 et 7 jours/7. L'équipe pluridisciplinaire de l'UMJ propose une prise en charge médicale, sociale, psychologique et juridique aux victimes, qu'elles aient ou non déposé plainte.

- **Unité l'unité de soin Coralys** pour l'accueil et la prise en charge des victimes d'infractions sexuelles : Ghada Hatem (Maison des femmes de l'hôpital Delafontaine).

L'unité permet de recueillir les preuves de violences sexuelles 24/24h. Un lien avec le commissariat est effectué à la demande pour prendre les plaintes. L'unité est peu connue et une information est nécessaire auprès des universités du département et de l'éducation nationale.

Présentation de la réponse pénale du Tribunal Judiciaire de Bobigny : Madame Kieny, Madame Panici

La réponse pénale

Une audience mensuelle spécifique pour les violences conjugales s'est ouverte à Saint-Denis. Elle traite 12 à 15 dossiers de violences conjugales et permet de raccourcir les délais. Des traducteurs en 3 langues sont présents. Le parquet de Bobigny souhaite la création d'une filière de traitement des violences conjugales qui consisterait à réunir, au sein d'une même chaîne de traitement judiciaire, l'ensemble du contentieux pénal relatif aux violences conjugales, du signalement à la poursuite, du jugement à l'exécution des peines, en ce compris les outils de protection (TGD/BAR/ODP).

Augmentation des violences psychologiques, harcèlement et menaces de mort. Entre janvier et mai 2023 : 300 affaires en cours avec une hausse des circonstances aggravantes liées aux enfants : 169 affaires

Les réponses pénales : Les alternatives aux poursuites : Entre 2021 et 2022, + 54% de comparution immédiate ; +60% de placement judiciaire.

30 BAR sont en service et 60 TGD et 35 TGD réservés.

2. Améliorer l'hébergement et le logement des victimes

Le dispositif de mise en sécurité

23 places d'hébergement gérées par SOS Femmes, pour 10 femmes et leurs enfants; + une chambre d'accès portée par Aurore pour une femme et jusqu'à 2 enfants;

-prise en charge globale (psychologique, matérielle, juridique, ouverture des droits, accompagnement aux rdv), rapide (24h sur 24, 7 jours sur 7) et temporaire (15 jours en théorie);

-orientation par le 115, en lien avec les commissariats; orientation possible par les Unités Médico-Judiciaires (hôpital Jean Verdier à Bondy) et le Lieu d'accueil et d'orientation (LAO);

-75 femmes ont été prises en charge en 2022, avec leurs enfants;

-30 % des personnes sont restées moins de 15 jours avant d'être réorientées, mais 15% des femmes sont restées plus de 4 mois;

Un parc d'hébergement dédié aux victimes de violences

5 associations gestionnaires de centres d'hébergement : l'Amicale du Nid, Aurore, France Horizon, la Main tendue et SOS Femmes;

- 320 places d'hébergement d'urgence et 226 places en centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS);

- Plus 91 places ouvertes en 2 ans : +60 en 2021, +31 en 2022;

-Validation en 2022 d'un projet d'envergure à venir (80 places) : porté par l'hôpital Robert Ballanger d'Aulnay-sous-Bois et l'association Coallia, il permettra d'héberger une quarantaine de femmes avec leurs enfants, en lien avec l'Unité Spécialisée d'Accompagnement du Psycho-traumatisme (USAP).

- Quand orientation à l'hôtel, accompagnement en urgence par les travailleurs sociaux de la Plateforme d'Accompagnement Social des ménages à l'Hôtel (PASH).

Et 6 accueils de jours dédiés aux femmes victimes de violence en Seine-Saint-Denis.

Chiffres clés de l'activité 2022 du service de mise en sécurité :

- 202 demandes de mises en sécurité pour 451 personnes (202 femmes et 249 enfants).
- 31,6 % des demandes donnent lieu à une admission sur le SMS.
- 64 femmes et 81 enfants ont été accueillis sur le dispositif SMS.

La recherche d'une autre solution pour les non accueillis est faite par le 115.

3. Echanges

L'ordre national des médecins évoque le protocole de signé avec le parquet permettant aux médecins de signaler des victimes de violences ce qui constitue un changement de pratique à accompagner.

Ghada Hatem indique le besoin de soutien pour l'hébergement de jeunes femmes victimes (dispositif mon palier).

Le conseil départemental évoque le dispositif un toit pour elle qui permet grâce à l'engagement de bailleurs le logement de femmes victimes de violences.

Conclusion

Les événements sportifs à venir risquent d'accroître le risque de violences envers les femmes et il importe d'anticiper la réponse en particulier sur les risques de prostitution et d'agressions sexuelles. Une coordination est nécessaire entre les différents acteurs, villes, associations, service de l'Etat et du département.